

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 2 août 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le lundi, 2 août 2010, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Catherine Bonneau, conseillère
M Marc Perron, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
René Perron, directeur général

Est absente :

M^{me} Marjolaine Simard, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 JUIN 2010 ET DU 21 JUIN 2010
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Parole aux membres du conseil municipal
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes de juin et juillet 2010
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 30 septembre au 2 octobre 2010
 - 8.2 Assurance groupe : Acceptation des conditions de renouvellement pour le regroupement du Lac St-Jean/Bas St-Laurent/Gaspésie et Côte Nord pour la période du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011
 - 8.3 Programme d'établissement : Acceptation de demandes
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Renouvellement de l'entente intra municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence
- 9.2 Affichage d'interdiction de baignade aux chutes 25, 50 et à l'Ours

10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports du Québec : Demande de subvention chemin double vocation
- 10.2 Ministère des Transports du Québec : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : Compensation de base aux municipalités
- 10.3 Ministère des Transports du Québec : Acceptation des travaux de voirie subventionnés

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Village-relais :
 - 13.1.1 Suivi des travaux
 - 13.1.2 Subvention aux Loups au Volant pour le stationnement
 - 13.1.3 Choix de l'entrepreneur pour la réalisation des toilettes publiques

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Festival équestre La Doré : Budget

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Table Ad Hoc Moulin des Pionniers : Amendement de la résolution 2010-05-108 intitulée « Table Ad Hoc Moulin des Pionniers : Demande de budget supplémentaire »

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Motion de félicitations Festival des Camionneurs

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2010-08-164

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2010-08-165

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2010

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 7 juin 2010 tel que présenté.

Ordre du jour

PV

POINT 3.0
RÉSOLUTION 2010-08-166
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2010

Il est proposé par Marc Perron appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance du 21 juin 2010 tel que présenté.

POINT 4.1
RAPPORT DU MAIRE

Rapport du maire

En raison des vacances estivales, le maire ne présentera pas de rapport pour cette séance. Un rapport plus détaillé sera présenté lors de la séance de septembre.

POINT 4.2
PAROLES AUX CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Conseillers (ères)

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant les mois de juin et juillet 2010. Cependant, vu la période de vacances estivales, aucun conseiller ne fait rapport de ses activités mais ces derniers présenteront un rapport plus précis lors de la séance de septembre.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2010-08-167
ACCEPTATION DES COMPTES DE JUIN 2010

Comptes

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juin 2010 au montant de 180 543.93\$ et en autorise le paiement.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2010-08-168
ACCEPTATION DES COMPTES DE JUILLET 2010

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juillet 2010 au montant de 86 856.04\$ et en autorise le paiement.

POINT 6.0
RÉSUMÉS DE LA CORRESPONDANCE DE JUIN ET JUILLET 2010

Correspondance

Le résumé de la correspondance des mois de juin et juillet 2010 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal.

POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2010-08-169
CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS DU 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2010

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'inscription de 2 membres du conseil municipal au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités les 30 septembre et 1^{er} et 2 octobre prochain et que la somme de 1 500\$ soit attribuée à chaque participant pour les frais d'inscription et de déplacement.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2010-08-170

ASSURANCE GROUPE : ACCEPTATION DES CONDITIONS DE
RENOUVELLEMENT POUR LE REVROUPEMENT DU LAC ST-JEAN/BAS ST-
LAURENT/GASPÉSIE ET CÔTE NORD POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT
2010 AU 31 JUILLET 2011

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration (13.7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

CONSIDÉRANT QUE SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements de ratification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2010 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la troisième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011, et ce, pour la somme de 17 299\$. Le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc. Une copie de la présente résolution sera transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2010-08-171

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ACCEPTATION DE DEMANDES

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-058, 2007-06-142 et 2007-08-166;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs rencontrent les critères d'admissibilité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la subvention pour le programme d'établissement aux propriétaires des immeubles suivants :

❖ 5120, rue des Cyprès	# 17-172-317	1 000\$
❖ 5270, rue des Peupliers	# 17-216-366	1 000\$
❖ 4921, rue du Parc	# 17-328-337	1 500\$
❖ 4921, avenue des Prés	# 17-270-165	1 000\$
❖ 5099, rue des Saules	# 17-139-571	1 000\$

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2010-08-172

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTRA MUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

CONSIDÉRANT QUE l'entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence sera échu le 22 novembre prochain, et que les municipalités parties à l'entente, désirent y apporter certaines modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement, pour une durée de cinq ans, de l'entente inter municipale en matière de sécurité incendie regroupant les municipalités des « Ville de Saint-Félicien, Municipalité de Saint-Prime, Municipalité de la Paroisse de La Doré » qui prescrit les modalités d'organisation et fourniture de services incendie conformes au Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC Domaine-du-Roy, le tout selon le projet d'entente soumis à ce conseil, avec les modifications apportées. Également, que le maire, Jacques Asselin, et le directeur général, René Perron soient autorisés à signer les documents requis.

POINT 9.2

RÉSOLUTION 2010-08-173

AFFICHAGE D'INTERDICTION DE BAINNADE AUX CHUTES 25, 50 ET À L'OURS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont signalé la présence de baigneurs au chutes 25 ;

CONSIDÉRANT le danger de pratiquer la baignade aux chutes 25, 50 et petites chutes à l'Ours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'installation de panneaux indiquant l'interdiction de baignade aux chutes 25, chutes 50 et petites chutes à l'Ours.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2010-08-174

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : DEMANDE DE SUBVENTION CHEMIN DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Doré, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement la route locale à compenser;

ATTENDU QUE les changements dans l'industrie forestière conduiront à une augmentation du transport lourd sur la route St-Joseph Nord ;

ATTENDU QUE la route St-Joseph Nord est déjà très sollicitée et exige une réfection majeure ;

ATTENDU QUE la ville de Normandin et la Municipalité de La Doré travaillent un dossier commun ;

ATTENDU QU'il serait pertinent de tenir une rencontre avec le ministère des Transports du Québec, division régionale, et la ville de Normandin afin de finaliser ce dossier ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd;

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR A COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTEE	NOMBRE DE CAMION CHARGES ET PLUS
Avenue des Jardins est	2.4	bois brut bois scié	12 648 et plus 8 234 et plus
Route St-Joseph nord	8.2	copeaux bois scié	10 362 et plus 1 620 et plus
Avenue des Jardins ouest	3.1	bois brut	4 790 et plus
TOTAL	13.7		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 13.7 kilomètres.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2010-08-175

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL : COMPENSATION DE BASE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 11 426\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dument complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

POINT 10.3

RÉSOLUTION 2010-08-176

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE SUBVENTIONNÉS

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- ❖ approuve les travaux de voirie effectués sur le rang St-Joseph, et ce, dans le cadre du montant discrétionnaire du député pour un montant de 11 000\$ et comportant une subvention de 10 000\$ conformément aux exigences du ministre des Transports du Québec.
- ❖ Que les travaux ont été exécutés sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité de La Doré.

POINT 13.1.1

VILLAGE-RELAIS : SUIVI DES TRAVAUX

Le maire fait rapport de l'état de la situation en regard des travaux en lien avec le plan de développement du village-relais. Il mentionne que l'aménagement du parterre a été réalisé afin d'accueillir le panneau indicateur du ministère des Transports du Québec, que le stationnement a été effectué en collaboration avec le Festival des Camionneurs et que les toilettes publiques seront aménagées d'ici l'automne. Ces trois installations étaient prévues au plan d'action du village-relais.

POINT 13.1.2

RÉSOLUTION 2010-08-177

VILLAGE-RELAIS : SUBVENTION AUX LOUPS AU VOLANT POUR LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement du village-relais prévoit la mise en place d'un stationnement public éclairé;

CONSIDÉRANT QUE le coût du panneau indicateur est moindre que prévu;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de camionnage locales utilisent les terrains de la Municipalité pour stationner leurs remorques;

CONSIDÉRANT QUE les Transports NAC inc. s'engage à entretenir, l'été comme l'hiver, le stationnement en partenariat avec les entreprises utilisatrices;

CONSIDÉRANT QUE ce stationnement sera utilisé par les camionneurs en transit;

CONSIDÉRANT QUE le Festival des Camionneurs a réalisé, en impartition pour la Municipalité, les travaux de réalisation de ce stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une subvention de 9 629.12\$ aux Loups au Volant correspondant aux coûts directs, sans les taxes, de la réalisation de ce stationnement.

POINT 13.1.3

RÉSOLUTION 2010-08-178

VILLAGE-RELAIS : CHOIX DE L'ENTREPRENEUR POUR LA RÉALISATION DES TOILETTES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement du village-relais prévoit la mise en place d'un stationnement public éclairé;

CONSIDÉRANT QUE le coût du panneau indicateur est moindre que prévu;

CONSIDÉRANT QUE, pour la réalisation des toilettes publiques, nous avons

demandé des soumissions aux entreprises « Cabanons du Lac », « Remise du Boulevard » et « Ébénisterie Bruno »;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est « Ébénisterie Bruno »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde à Ébénisterie Bruno le contrat de réalisation du bâtiment qui sera utilisé à titre de toilettes publiques, et ce, pour la somme de 16 626.34\$ taxes nettes, et autorise le directeur général à signer les documents nécessaires.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2010-08-179

FESTIVAL ÉQUESTRE LA DORÉ : BUDGET

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-148 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2010-08-179 comme suit :

- modifier le texte « ...accorde la somme de 3 000\$ soit 2 000\$ en argent et 1 000\$ en services » pour « ...accorde une subvention de 3 000\$. »

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2010-08-180

TABLE AD HOC MOULIN DES PIONNIERS : AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2010-05-108 INTITULÉE « TABLE AD HOC MOULIN DES PIONNIERS : DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE »

CONSIDÉRANT la résolution 2010-05-108;

CONSIDÉRANT l'entente de subvention prolongée accordée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2010-05-108 intitulée « Table Ad Hoc Moulin des Pionniers : Demande de budget supplémentaire » comme suit :

- Changer les mots « ...jusqu'au mois de mars 2011... » pour « ...jusqu'au mois d'août 2011... ».

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2010-08-181

MOTION DE FÉLICITATIONS FESTIVAL DES CAMIONNEURS

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une motion de félicitations au comité organisateur du Festival des Camionneurs 2010, et ce, en raison de l'immense succès de la 29^{ième} édition. Bravo également à tous les bénévoles.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 18.0
RÉSOLUTION 2010-08-182
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8h50, il est proposé par Marc Perron de lever la présente séance régulière.

Jacques Asselin,
Maire

René Perron,
M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général